



Comment un évêque de Strasbourg s'est financé une artillerie. Une méthode qui ne s'est pas perdue depuis...

Canons, bretzels et dioxyde de carbone

Winston Churchill confiait à James Humes, futur rédacteur des discours des présidents américains: « Jeune homme, étudiez l'histoire. C'est dans l'histoire que se trouvent tous les secrets de l'art de gouverner ».

On peut en effet s'amuser à chercher sous l'écume de l'histoire événementielle de précieuses leçons du passé susceptibles d'éclairer l'action politique des puissants d'aujourd'hui.

En voici un exemple tiré de notre histoire régionale. Il illustre des méthodes de gestion peu catholiques qui semblent s'être transmis de génération en génération jusqu'à nos *spin doctors* modernes.

Le beurre et l'argent du beurre

Entre 1478 et 1506, l'évêque de Strasbourg s'appelait Albert de Bavière. Cet homme, que les biographes décrivent comme bienveillant



Albert de Bavière
(1440 - 1506)
Prince-évêque de Strasbourg

et pacifique, a dû affronter de gros problèmes financiers. Son diocèse était lourdement endetté, notamment pour la confirmation de son élection par le Pape. Il lui fallut donc réduire les dépenses et augmenter les recettes (1).

Il eut une idée. A cette époque, il était interdit de manger pendant le Carême des graisses d'origine animale comme le beurre et le saindoux. L'Eglise ne plaisantait pas avec cette affaire: un siècle plus tôt, on avait brûlé des hérétiques parce qu'ils avaient outrepassé cette prohibition avant la lettre.

Mais comme tout le monde le sait, il y a la lettre de la loi, et il y a son esprit. En 1490, le Pape Innocent VIII autorisa des dispenses, sous la forme de

Butterbriefe littéralement « *lettres du beurre* » (2). Notre évêque Albrecht permit donc lui aussi de manger du beurre à condition de payer un « denier du beurre » (*Butterpfennig*). L'idée rapporta gros: il put rembourser ses dettes, et même renouveler son parc d'artillerie (3).

Albrecht avait en effet des canons. Un évêque, à cette époque, était aussi bien un dignitaire religieux qu'un chef militaire. Il se retrouva donc avec des bouches à feu toutes neuves en bronze, fondues à l'arsenal de Strasbourg.

En fin de compte, qu'avait fait le brave Albrecht ? Il avait trouvé en place un interdit religieux, qui pesait sur le peuple, et il avait aménagé une possibilité de le soulager. Après tout, cela venait d'une bonne intention et Sa Sainteté en avait donné l'exemple.

Bien sûr, le peuple de Strasbourg, qui était taquin, se gaussa, et surnomma ces canons *Anckenbüchsen*, « les canons au beurre » (4).

Quelques années plus tard, un certain Luther, qui avait lui aussi mauvais esprit, fit écho à ces réactions populaires :

« C'étaient les *Butterbriefe*, dans lesquels le Pape vend la liberté de consommer du beurre, du fromage, du lait, des oeufs » (5).

Les boulangers aussi...

Soyons justes, Albrecht n'était pas le seul à chercher comment tirer profit de l'interdiction de manger de la viande le vendredi. L'invention du *bretzel* faisait partie des petits trucs disponibles.

Le nom de ce mets, qui se consommait dans toute l'Europe, s'écrivait partout de la même manière, *bretzel*. Sauf en Alsace, où on parlait déjà de *brettstell*. Le mot se décompose en *brett* et *stell*, ce qui signifie « à la place du rôti ». Ailleurs, on s'en sortait en mangeant du poisson, des oiseaux aquatiques, voire du castor (5).



Détail du tableau de Pieter Bruegel l'Ancien, Le combat de Carnaval et de Carême (1559). Carême est incarné par un grand escogriffe associé aux bretzels, aux huitres et aux poissons, seuls tolérés.

Dans ce cas, ce n'était pas vraiment une institution qui profitait de l'interdit, mais un corps de métiers, celui des boulangers.

Monsieur le Curé et Madame

En voici un autre système, bien plus énorme, plus hasardeux, celui du célibat des prêtres.

Cette question a divisé les théologiens catholiques dès le début. L'Église a peu à peu imposé à ses prêtres une vie sans femme et sans sexualité.

Dans sa longue marche vers cet idéal, elle s'est heurtée à de nombreuses résistances. Elle a donc dû avancer de compromis en compromis et accepter des situations provisoires qui avaient de quoi désorienter les fidèles. Ainsi, lorsque les Dominicains arrivent en



Frontispice de l'ouvrage de Wimpfeling sur les concubines des prêtres

Alsace au XIII^e s., tous les prêtres avaient des concubines, et les paysans les y incitaient afin qu'ils ne touchent pas aux femmes mariées (6). A la même époque, Henri de Thoune, évêque de Bâle, mourait en laissant 20 enfants qu'il avait eus avec ses nombreuses concubines (7).

Cette situation irritait le peuple, mais aussi des intellectuels comme Wimpfeling. Ce dernier, très légitimiste, évitait de mettre le doigt sur le principe du célibat et se contentait de cogner sur ces misérables femmes qui selon lui s'infiltraient dans la vie des clercs pour se faire entretenir (8).

Face à cette situation, l'Eglise, incapable d'imposer un célibat universel à un clergé malheureusement doté d'une libido,

s'inspira de la méthode déjà décrite à propos des canons de l'évêque Albert.

Elle maintint obstinément le célibat comme un principe incontournable, mais institutionnalisa le concubinat. Chaque jeune prêtre qui entrait en fonction devait payer un droit, qui lui permettait d'avoir une femme dans sa vie, même s'il n'en avait pas l'envie.

Cette position fut très critiquée, et l'Eglise traitée de mère querelle. On en trouve un écho chez Catherine, Schütz, l'épouse de Mathieu Zell, un des premiers prédicateurs protestants de Strasbourg. Zell avait été nommé curé pléban de la chapelle Saint-Laurent à la cathédrale de Strasbourg en 1518. Il se mit alors à prêcher les idées de Luther, ce qui le mit difficulté avec l'évêque. Il aggrava son cas en 1523, lorsqu'il épousa Catherine Schutz, ce qui l'exclut de l'Eglise et fit des vagues dans la ville (9). Son épouse, qui avait du caractère et des convictions, s'en justifia par une *Enschuldigung*, une apologie, toujours pas traduite en français à ce jour. Elle y défend le principe du mariage

des prêtres, qui permettrait de mettre fin à un scandale qu'elle décrit en ces mots:

« Lorsqu'un prêtre a une épouse légitime (*eewyb*), il se comporte comme n'importe quel autre honnête bourgeois, et ne verse aucun loyer aux évêques, car Dieu lui a donné cette femme pour rien. Mais ils ont des concubines (*huren*) et celles-ci appartiennent aux papes et aux évêques. Celui qui veut en avoir une, doit la louer et demander l'autorisation. Il verse donc, à ce titre, et volontairement, un loyer. Que le cleric soit riche ou pauvre, il doit le verser, comme lorsque quelqu'un prête à autrui un gulden et prélève ensuite son gulden annuel : c'est ainsi qu'ils procèdent. Ils ont également établi leur propre régisseur ou percepteur, qui prélève annuellement ce loyer. Il porte le titre de fiscal, et tire de cette pratique une rémunération annuelle. Ils défendent et protègent ce scandale, ce péché, contre toute l'Écriture sainte, dans laquelle le Saint Esprit bannit et interdit les souteneurs (*hurer*), les rejetant du royaume de Dieu, au point qu'on ne doit ni manger ni boire avec eux (...). O aveuglement des esprits (...), qui devriez tendre à la respectabilité, et aider à la soutenir, vous devez laisser dire de vous, qu'un tel a cinq voire six concubines, que tel autre a sept femmes en couches en même temps, et à la maison, une jolie fille légère.... » (10).

Cette pratique est confirmée par d'autres sources de l'époque (11). Elle illustre en tout cas la méthode décrite plus haut: commencer par poser un interdit, fondé sur des bases idéologiques, puis aménager une porte de contournement... avec péage.

Cette fois-ci, la méthode eut de gros effets collatéraux sur le moral des fidèles, d'autant plus que le paiement du *hurenzins* s'ajoutait à d'autres trafics du même genre. Le protestantisme rétablit le mariage du clergé, tel que le catholicisme ancien l'avait connu et tel que l'orthodoxie l'avait conservé.

Pendant qu'on y est, les juifs...

On sait que les juifs de Strasbourg ont subi en 1349 un pogrom et qu'ils ont ensuite été exclus de la ville. On en accueille à nouveau sous condition en 1368, mais l'exclusion est renouvelée en 1388, cette fois à titre définitif. On connaît la *Zehnerglock*, cette cloche de 10 heures qui les expulsait le soir et le droit qu'ils devaient verser pour entrer en ville. C'était déjà une solution de contournement de l'interdit. Or, on pouvait faire mieux encore, et *optimiser* le système. Voici un texte du 15 juin 1738 qui émane non de l'évêque mais de la ville:

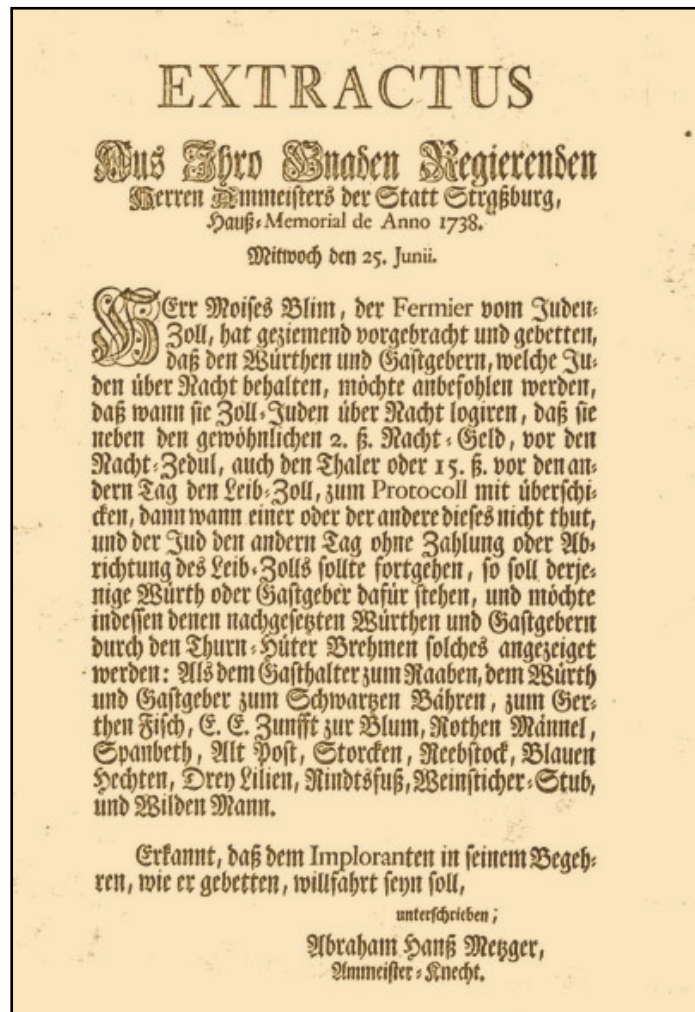
« Le sieur Moises Blim, le fermier du Péage des juifs, a fait valoir comme il convient et prié qu'on ordonne aux aubergistes et hôteliers accueillant des juifs durant la nuit, que lorsqu'ils hébergent de nuit des juifs soumis au péage (*Zolljuden*), qu'ils perçoivent outre les deux

schillings de taxe de nuit (*Nachtgeld*), le thaler ou 15 schillings pour le lendemain en tant que capitation (*Leibzoll*), et qu'ils les envoient faire enregistrer. Car si l'un ou l'autre ne le faisait pas, et que le juif s'en aille le lendemain sans avoir réglé la capitation, ledit aubergiste ou hôtelier devra être tenu pour responsable. Et que ceci soit signalé par Brehmen, le gardien de la Tour aux aubergistes et logeurs suivants: Au Corbeau, A l'Ours Noir, à la Carpe Bridée, au Poêle A la Fleur, à l'Hommelet Rouge, Au Lit de Camp, à la Vieille Poste, à la Cigogne, à la Vigne, à la Perche Bleue, aux Trois Lys, au Pied de Boeuf, au Poêle des Vignerons, au Sauvage. Il est attesté qu'il soit donné satisfaction au suppliant dans sa requête.

Signé
Abraham Hans Metzger
valet de l'Ammeister »

Et o n n a n t , n o n ?
Théoriquement, ils n'ont pas le droit d'être là. Mais s'ils paient...(12).

Notons d'abord que tout cela repose une fois de plus sur une base complètement irrationnelle, à savoir l'idée que les juifs étaient responsables de la mort du Christ. Notons aussi que la municipalité qui se livre à cette méthode est protestante, c'est-à-dire héritière de Luther que nous avons vu critiquer les *Butterbriefe*. On sait par Vespasien que l'argent n'a pas d'odeur. Il n'a pas non plus de religion.



Le texte en allemand concernant le péage des juifs

Dioxyde et business

Le temps a passé, on a oublié l'évêque Albert et Catherine Zell, mais pas la méthode. Les *spin doctors* des temps modernes lui ont même trouvé de nouveaux développements.

Depuis bien des années déjà, nous, les hommes, n'avons cessé d'empoisonner Mère Nature par des pesticides et des rejets industriels, au point de provoquer une inexorable montée des températures, et à terme, une apocalypse (13).

On a donc obtenu qu'on fixe une limite aux gaz à effet de serre que nous envoyons en l'air. Mais comme il fallait récompenser et encourager les industriels qui respectaient cette limite, on a décidé qu'ils recevraient un droit à polluer, qu'ils pourraient vendre à ceux qui n'avaient pas eu la même force d'âme, et qui dépassaient la limite. Evidemment, ce droit a un prix et il se négocie à la Bourse.

Les bons élèves peuvent ainsi gagner quelques sous et soulager la conscience de ceux qui ont péché. Le terme technique pour cette méthode est *cap and trade*, « plafonner et faire du business ». Il aurait pu déjà servir pour décrire la méthode utilisée jadis par l'évêque Albert (14).

Il y a pourtant des effets collatéraux, déjà bien perceptibles aux USA. Les gros pollueurs ne polluent pas moins, mais ont, par exemple, tendance à s'installer près des communautés pauvres ou afro-américaines dont ils irriguent les finances tout en se donnant bonne conscience (15).

Au total, ils auront, comme jadis les amateurs de beurre ou les concubinaires, contourné une limite sans pour autant renoncer à leurs pratiques. Adam Smith parlait de *dirty little secrets...*

Dans cette petite promenade dans le passé de la région, nous avons simplement attrapé un fil rouge et, en le suivant, vu comment, à des époques différentes, des méthodes adossées à des croyances ou des idéologies ont permis de prélever une dîme sur la vie des gens ou sur l'économie réelle.

Au fond, pourquoi l'Humanité aurait-elle changé ?

Pierre Jacob



Notes

1. Biographie Albert de Bavière: <https://www.alsace-histoire.org/netdba/albert-de-baviere/>

2. Sur les *Butterbriefe* d'Innocent VIII: E. CLEMENTZ, *Dictionnaire historique des institutions de l'Alsace*, art. « Butterbrief ».

3. Sur le *Butterpfennig* : Joh. KRUEINITZ, *Oeconomische Encyclopaedie*, Berlin, 1776, p. 471. Dès 1466, il y avait eu à Bâle une dispense pour manger gras pendant le Carême. Elle ne pouvait être accordée que par l'évêque et rapporta bien. C. WURSTISEN, *Bassler Chronick*, Bâle 1772, T. 2, p. 457,

4. *Ancken* signifie « graisse ». Cf. « onguent ». *Büchse* a le sens de canon, mais chez Krünitz, les *butterbuchs* étaient les troncs destinés à recevoir l'aumône.

5. Sur internet: *Frühneuhochdeutsches Wörterbuch*, art. *butterbrief*

6. Voir notre chronique sur l'histoire du *bretzel*, du 16 octobre 2014.

7. Ch.GERARD, J. LIBLIN, *Les Annales et la Chronique des Dominicains de Colmar*, Colmar, 1854 p. 217: « Les prêtres avaient aussi tous des concubines, les paysans les y provoquant presque partout; ceux-ci disaient en effet que la continence étant impossible aux prêtres, il vaudrait mieux qu'ils eussent chacun leur femme, plutôt que de rechercher et de corrompre celles des autres ».

8. *Annales...*, p. 217. note. Source: Raymond de Pegnafort, général des Dominicains, mort à Barcelone en 1275.

9. WIMPHELING, *alias* Paulus Olearius, *De fide concubinarum in sacerdotes*, Heidelberg, 1502.

10. Biographies de *Mathieu Zell*: rubrique « Zell, Mathäus », *Deutsche Biographie*, <https://www.deutsche-biographie.de/pnd118808397.html>. Catherine Zell: rubrique *Katharina Zell*, sur le site de la Freie Univ. Berlin, <https://www.geschkult.fu-berlin.de/e/janke-quellenkunde/verzeichnis/z/zell/index.html>

11. Le texte de la *Entschuldigung* est quasiment introuvable dans la littérature consacrée à Catherine Zell. https://germanhistorydocs.ghi-dc.org/pdf/deu/Doc.60_GER-Schultz_Zell.pdf. Il faisait suite à une protestation signée par Zell et ses collègues nouvellement mariés. E. LEHR, *Mathieu Zell, le premier pasteur évangélique de Strasbourg et sa femme Catherine Schütz*, Paris, 1861, p. 43.

12. Le 4^e Concile de Latran (1215) prévoyait déjà des sanctions contre les évêques tolérant le concubinat contre paiement. La redevance du *Hurenzins* ou *Milchzins* annuel fut unifié par Sixte IV en 1480. Chaque prêtre devait le payer, qu'il soit ou non dans le concubinat.

13. R. WEYL, « Auberges pour juifs à Strasbourg au XVIII^e siècle », *Communication faite à la Société d'Histoire des Israélites d'Alsace et de Lorraine*, le 26 février 1984.

14. Je ne reviendrai pas ici sur la question du réchauffement/changement/dérèglement climatique, dans lequel des lobbies des deux bords ont pris la science en ôtage et rendent donc très difficile le décryptage direct des *data* par la masse du public. Seul m'intéresse ici le *business* que cela permet.

15. <https://eu.registerguard.com/story/news/2020/12/29/californias-landmark-cap-and-trade-policy-facing-backlash-from-environmental-racism/4064871001/>.
Egalement : <https://www.propublica.org/article/cap-and-trade-is-supposed-to-solve-climate-change-but-oil-and-gas-company-emissions-are-up>.
Egalement le *Figaro*: « L'escroquerie du siècle aux droits à polluer devant la justice », numéro du 02/05/2016.
Aussi: J. NEYRINCK, dans le *Temps*: « Le droit de polluer est réservé aux riches », 20/01/2020.